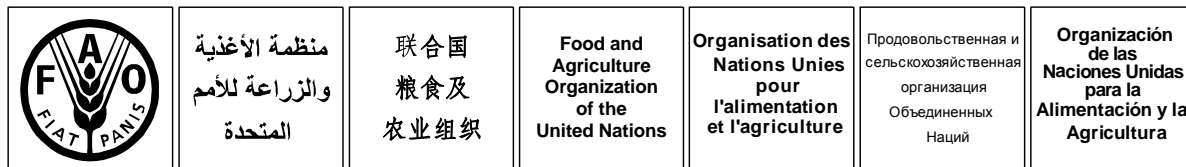


Avril 2012



F

COMITÉ DES PRODUITS

Soixante-neuvième session

Rome, 28-30 mai 2012

RAPPORT INTERINSTITUTIONS SUR LA VOLATILITÉ DES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET AGRICOLES DESTINÉ AU G20

Résumé

Les participants au Sommet du G20 qui s'est tenu à Séoul en 2010 ont demandé à la FAO et à d'autres institutions internationales de collaborer avec les parties prenantes pertinentes afin d'élaborer des solutions envisageables pour faire face à la volatilité croissante des prix des denrées alimentaires et d'autres produits de base agricoles. Le présent document expose les résultats de cette collaboration interinstitutions et les mesures prises ultérieurement par le G20.

Mesures suggérées au Comité

Le Comité est invité:

- à prendre note de la collaboration instaurée entre la FAO et les autres institutions internationales en vue d'établir le rapport sur la volatilité des prix destiné au G20;
- à prendre note des recommandations formulées dans le présent document et à donner les indications qu'il jugera utiles sur le sujet.

1. Au Sommet de Séoul (11 et 12 novembre 2010), en application du pilier sur la sécurité alimentaire énoncé dans le Plan d'action pluriannuel de Séoul pour le développement, les dirigeants du G20 ont demandé que « la Banque mondiale, la CNUCED, la FAO, le FIDA, le FMI, l'OCDE, l'OMC et le PAM collaborent avec des parties prenantes clés, afin de présenter au G20, pour examen, les solutions envisageables pour atténuer et gérer plus efficacement les risques associés à la volatilité des prix des denrées alimentaires et d'autres produits de base agricoles, sans fausser le fonctionnement des marchés et dans l'optique, au final, de protéger les populations les plus vulnérables ».

2. En réponse, les institutions ont uni leurs forces pour établir un rapport d'orientation intitulé *Price Volatility in Food and Agricultural Markets: Policy Responses* (Volatilité des prix sur les

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'internet, à l'adresse www.fao.org.

marchés alimentaires et agricoles: réaction des pouvoirs publics) qui a été présenté pour examen aux ministres de l'agriculture du G20 en juin 2011.

3. L'élaboration de ce rapport, coordonnée par la FAO et l'OCDE, a été entreprise dans un véritable esprit de collaboration avec la Banque mondiale, la CNUCED, l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, le FIDA, le FMI, l'IFPRI, l'OMC et le PAM.

4. L'approche suivie dans ce rapport reflète le point de vue des différentes organisations internationales y ayant contribué, à savoir que la volatilité des prix et ses effets sur la sécurité alimentaire sont un problème complexe présentant de multiples dimensions, agricoles et non agricoles, à court et long termes, et des conséquences très différentes selon que l'on est consommateur ou producteur dans un pays développé ou un pays en développement. Le rapport commence par un examen de la volatilité et de son incidence sur les pays, les entreprises, les consommateurs et les agriculteurs. Les enseignements tirés de l'expérience sont rapidement passés en revue, ainsi que les facteurs déterminant les niveaux probables de volatilité à venir. Le rapport présente un ensemble de suggestions visant à lutter contre la volatilité des prix de manière systématique et coordonnée à l'échelle internationale, en s'inspirant des enseignements retirés de la crise alimentaire de 2007-2008.

5. Le rapport fait une distinction entre les actions conçues pour prévenir ou réduire la volatilité des prix et celles destinées à en atténuer les conséquences. Les deux types d'interventions sont étudiés en détail. Des mesures sont envisagées aux niveaux individuel, national, régional et international; certaines visent à parer une menace, d'autres, qui prennent la forme de plans d'intervention, cherchent à améliorer l'état de préparation, tandis que d'autres encore s'attaquent aux problèmes à long terme de résilience. Pour finir, le rapport s'intéresse aux mécanismes de coopération internationale susceptibles de mettre en œuvre les recommandations proposées et d'en suivre l'application.

6. Le rapport interinstitutions a été examiné par les ministres de l'agriculture du G20 lors d'une réunion tenue à Paris les 22 et 23 juin 2011. Sur l'ensemble des propositions avancées dans le rapport, les recommandations suivantes ont été approuvées par les ministres:

- a) Les gouvernements du G20 s'engagent à renforcer la productivité, la durabilité et la résilience à plus long terme du système alimentaire et agricole à l'échelle mondiale. Ils se montrent d'accord pour soutenir la recherche et l'innovation agricoles et créer un environnement propice aux investissements publics et privés dans l'agriculture. Dans ce contexte, le G20 a lancé la plateforme pour l'agriculture tropicale afin d'encourager le partage des connaissances et de renforcer les capacités. L'initiative est conduite par la FAO et comprend les systèmes de recherche agricole du G20 intéressés. Ses objectifs sont de recenser les pratiques appropriées de développement des capacités, de consolider les meilleures pratiques en matière de formation, et de promouvoir les moyens permettant de soutenir l'apprentissage continu et d'améliorer l'appropriation des interventions par les parties prenantes nationales dans les pays en développement.
- b) Les gouvernements du G20 ont décidé de lancer le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), afin de resserrer la collaboration entre les organisations internationales, les grands pays importateurs et exportateurs de produits alimentaires et le secteur privé. Le système reposera sur des mécanismes d'information existants et sera accueilli dans les locaux de la FAO. Les gouvernements du G20 appellent également à la création, au sein de ce système, d'un Forum pour une intervention rapide. Celui-ci examinera les mesures à prendre lorsque la situation sur les marchés fait craindre un risque élevé d'insécurité alimentaire, et renforcera les synergies avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de façon à promouvoir une meilleure convergence des politiques internationales.
- c) Les ministres de l'agriculture encouragent vivement les ministres des finances du G20 à prendre les décisions adéquates pour améliorer la réglementation et la supervision des marchés de contrats à terme et de produits dérivés agricoles.

- d) Les gouvernements du G20 ont réaffirmé leur volonté de mener à bien le Cycle de Doha et accepté de lever les restrictions à l'exportation ou les taxes sur les produits alimentaires achetés à des fins humanitaires non commerciales.
 - e) Les gouvernements du G20 ont soutenu l'élaboration par le PAM, en partenariat avec les pays concernés, d'un projet pilote consistant à créer, en respectant les règles de l'OMC, un système régional de réserve alimentaire humanitaire d'urgence sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Cette réserve alimentaire humanitaire complète et intègre les mécanismes nationaux et régionaux de sécurité alimentaire. Elle fonctionne grâce à la participation active des pays et des régions concernés et crée des capacités nationales et régionales de gestion des stocks alimentaires et de conception et de déploiement de systèmes de filet de sécurité efficaces.
 - f) Les gouvernements du G20 reconnaissent l'importance des dispositifs de filet de sécurité pour protéger les personnes vulnérables (y compris les producteurs). Ils encouragent les organisations internationales et les banques de développement multilatérales et régionales à continuer d'étudier l'emploi de mécanismes contracycliques pour aider les pays à faible revenu et à déficit vivrier pendant les flambées des prix des produits alimentaires.
 - g) Les gouvernements du G20 soutiennent les efforts visant à fournir aux ménages, communautés et gouvernements vulnérables des instruments de gestion des risques efficaces et fondés sur les marchés. À cet effet, le G20 accueille favorablement les travaux destinés à élaborer des outils innovants de gestion des risques à l'intention des pouvoirs publics et des entreprises des pays en développement.
7. Les recommandations sur lesquelles aucun accord n'a pu être trouvé sont les suivantes:
- a) Renforcer et appliquer les procédures de consultation et de notification actuellement en vigueur à l'OMC relatives aux restrictions à l'exportation.
 - b) Supprimer des politiques nationales actuelles les dispositions qui subventionnent (voire imposent dans une proportion définie) les biocarburants. En cas de non-suppression des aides, élaborer des plans d'intervention permettant, lorsque les marchés mondiaux sont sous pression et les disponibilités alimentaires menacées, d'ajuster les politiques qui stimulent la production ou la consommation de biocarburants (en particulier les dispositions à caractère obligatoire).
 - c) Le CSA devrait être chargé de la vaste tâche consistant à suivre la mise en œuvre des recommandations issues de ce rapport¹.

8. La réunion des ministres de l'agriculture du G20 a abouti au Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture, présenté au Sommet du G20 qui s'est tenu à Cannes les 3 et 4 novembre 2011. Les dirigeants du G20 ont accueilli ce plan d'action avec satisfaction et ont décidé d'œuvrer à la réalisation de ses cinq objectifs: i) améliorer la production et la productivité agricoles; ii) accroître l'information sur les marchés et la transparence des marchés; iii) réduire les effets de la volatilité des prix sur les populations les plus vulnérables; iv) renforcer la coordination des politiques internationales; et v) améliorer le fonctionnement des marchés des produits dérivés des matières premières agricoles.

Mesures suggérées au Comité

9. Le Comité est invité:
- a) à prendre note de la collaboration instaurée entre la FAO et les autres institutions internationales en vue d'établir le rapport sur la volatilité des prix destiné au G20;
 - b) à prendre note des recommandations formulées dans le présent document et à donner les indications qu'il jugera utiles sur le sujet.

¹ Bien qu'aucun accord n'ait été trouvé sur cette recommandation (7.c), le Plan d'action des ministres soutient le rôle du CSA en matière de coordination des politiques.